

1. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas sept mille sept cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la police de rade, *Québec*, pour augmenter son effectif, pour l'année finissant le 30 juin 1873.
2. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois mille trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la police de rade, *Montréal*, pour augmenter son effectif, pour l'année finissant le 30 juin 1873.
3. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face à l'excédant de dépenses pour l'impression et la reliure des statuts, qui étaient plus volumineux qu'on ne s'y attendait, pour l'année finissant le 30 juin 1873.
4. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour subvenir aux frais-encourus pour publier les annales des brevets d'invention, pour l'année finissant le 30 juin 1873.
5. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'une nouvelle aide pour construire le chemin de fer des mines de fer de l'*Acadie, Londonderry, N. E.*, jusqu'à la voie de l'*Intercolonial*, pour l'année finissant le 30 juin 1873.
6. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante-sept mille cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer *Intercolonial*, 100 wagons-plateformes, pour l'année finissant le 30 juin 1873.
7. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quarante-six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de la *Rivière-Rouge*, pour l'année finissant le 30 juin 1873.
8. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses, etc., d'édifices publics, pour l'année finissant le 30 juin 1873.
9. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics en général, pour l'année finissant le 30 juin 1873.
10. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la somme requise pour subvenir à l'entretien des steamers et aux grands radoub du *Sir James Douglas*, pour l'année finissant le 30 juin 1873.
11. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quarante-neuf mille neuf cent dix dollars soit accordé à Sa Majesté pour faire face aux dépenses nécessaires durant l'année fiscale pour le pénitencier de *Québec*, salaires et entretien \$15,000.00; organisation \$34,910.00, pour l'année finissant le 30 juin 1873.
12. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de salaires des gardiens de phares et entretien des phares, etc., pour être distribuée comme suit : *Nouvelle-Ecosse* \$ 8,500.00; en bas de *Québec*, \$5,000.00; entre *Québec* et *Montréal* (y compris le radoub du vapeur *Richelieu*), \$5,000.00, pour l'année finissant le 30 juin 1873.
13. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face à l'augmentation probable des dépenses au port de *Montréal* et autres principaux ports du *Canada*, pour l'année finissant le 30 juin 1873.
14. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingts dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face à l'excédant de la dépense sur le crédit des nouvelles pensions de miliciens pour l'année finissant le 30 juin 1873.
15. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante et quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la ligne *Allan, d'Halifax à Cork* — excédant de la dépense sur le crédit, pour l'année finissant le 30 juin 1873.
16. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinquante mille sept cent cinquante-deux dollars et huit centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des chemins de fer du *Nouveau-Brunswick*—excédant de la dépense sur le crédit, pour l'année finissant le 30 juin 1873.
17. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille cinq cent soixante et dix-sept dollars et